



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.5/01.22-ASS
Références SPW Economie : DIC/ASE006/2022-0129
Références SPW Territoire : 4/PIC/2022/2301610

PERMIS INTEGRE Avis - Décision relative à un permis intégré

DECRET DU 5 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été octroyé à

La S.A. BARTHE, Rue Melville Wilson 3 à 5330 Assesse

Pour un établissement sis Rue Melville Wilson 3 à 5330 Assesse

Visant la démolition et reconstruction avec extension d'une enseigne INTERMARCHE.

Situation : Rue Melville Wilson 3 à 5330 Assesse

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 29/03/2023 au 18/04/2023 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Un recours contre la présente décision est ouvert auprès de la Commission de recours.

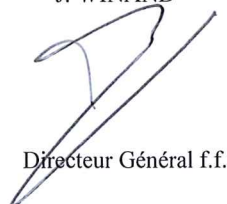
Sous peine d'irrecevabilité, le recours doit être transmis par tout envoi permettant de donner date certaine à l'envoi et à la réception de l'acte conformément aux modalités définies par l'article 101 du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales dans un délai de vingt jours à dater du 29 mars 2023.

Le recours est envoyé à la Commission de recours en quatre exemplaires, en son siège « Cellule des Recours sur Implantations Commerciales (CRIC), Place de la Wallonie, 1 (Bât. II), 5100 NAMUR (JAMBES) ». Le recours est introduit au moyen du formulaire adéquat (Art.40 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 02/04/2015) et disponible sur le site web economie.wallonie.be. Le recours est signé par le requérant et comprend au minimum les informations reprises à l'article 41 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 02/04/2015.

A Assesse, le 29/03/2023

Pour le Collège communal,

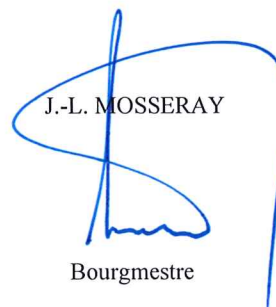
J. WINAND



Directeur Général f.f.



J.-L. MOSSERAY



Bourgmestre